



Champvans

# hampvans infos

N°  
281

Juillet

## Les anciens avaient le goût de la fête

Cette photo prise dans les années 1970, la 1<sup>ère</sup> du club des anciens "Le renouveau", a pris valeur de "document", au fil du temps.

page 12



## Un village fleuri

De nouvelles jardinières, rue de Dole, un parterre rue des Fontaines et rue Roger Bride ont enrichi le fleurissement du village.

Mis en place par la commission Cadre de vie et Environnement et réalisés grâce à la main verte de nos employés communaux, merci à eux.



# Le mot du Maire: les budgets 2017



## BUDGET FORET

**Le budget 2017 :**  
- 276 K€ en fonctionnement  
- 271 K€ en investissements

*Le cours du chêne poursuit son escalade contrairement aux craintes. Son prix bondit de 12 % en 2016 pour atteindre 151 € le m<sup>3</sup> en moyenne sur le marché français. Nos ventes ont été réalisées à 210 € m<sup>3</sup> ce qui a généré une recette de 68 K€ alors que nous l'avions estimée à 40 K€.*

*L'ascension du chêne s'appuie sur l'exportation vers le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Asie et notamment la Chine. Sur le marché intérieur, la bonne tenue du marché des merrains, qui restent toujours très prisés de notre industrie de la tonnellerie, tire la demande vers le haut.*

*Les éclaircies des coupes de chênes ont produit une recette de 12K€. L'affouage a lui aussi été supérieur aux prévisions, 3200 stères ont été vendus pour un montant de 14 K€.*

*Au chapitre des dépenses une partie des travaux sylvicoles a dû être reportée sur 2017. Concernant la voirie, nous avons finalement décidé d'exécuter deux tranches de réfection de la Grande Ligne ce printemps au lieu d'une en 2016 et d'une cette année. Il reste encore 1.1 km à rénover. Ces travaux sont prévus après l'exploitation des coupes côté Sud, en 2020.*

**Le budget 2016 laisse un excédent global de clôture de 157 K€.**

## BUDGET ASSAINISSEMENT

**Le budget 2017 :**  
- 415 K€ en fonctionnement  
- 315 K€ en investissements

*2016 a été caractérisée par un niveau de dépenses "classique" après plusieurs années de fortes charges financières suite à la construction de notre nouvelle usine de dépollution et à l'amélioration des réseaux.*

*Un bon fonctionnement de notre station d'épuration a permis un niveau de dépenses d'exploitation relativement faible. En revanche nous avons été déçus par la subvention versée par l'Agence de l'Eau. Bien qu'ayant d'excellents résultats au niveau des rejets dans l'environnement, nous avons perçu 1100 € de moins qu'attendus suite à un écrêtement de notre subvention. Cette situation nous semble injuste, nous avons été au-delà de notre objectif en termes de dépollution mais la "récompense" n'est pas à la hauteur de nos attentes ! Nous espérons une évolution favorable ...*



Les lits de roseaux à la station d'épuration

*Les investissements ont porté sur l'étude des réseaux rue de Damparis. La maîtrise des dépenses ainsi que la hausse du prix de l'eau, nous permettent de terminer l'exercice 2016 avec un excédent de 267 K€. Celui-ci est conforme aux prévisions. Il peut sembler important mais face aux investissements restant à venir ce n'est pas vraiment le cas.*

*Le budget 2017 retrouve un niveau de dépenses réelles d'investissement plus important. La première tranche de rénovation des réseaux rue de Damparis sera lancée à hauteur de 220 K€ maîtrise d'œuvre comprise. Elle sera financée par notre excédent.*

*Ce budget assainissement pourrait être le dernier voté par notre Commune. Le transfert de la compétence eau et assainissement est prévu par la loi NOTRe. Pour les communautés d'agglomérations, ces compétences feront partie des compétences optionnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et deviendront obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Grand Dole souhaiterait réaliser ce transfert dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

*Pour cette compétence, l'objectif de la loi NOTRe est de réduire par 10 le nombre de Syndicats et de collectivités gestionnaires. Cette concentration voulue par la Loi répond à l'émiettement des services dénoncé par la Cour des comptes. Cet objectif est louable : mutualiser des moyens pour permettre de réaliser des économies d'échelle. Il y aura donc moins de services, mais ils seront dotés de moyens humains, techniques plus importants.*

Par contre, il est illusoire de croire que l'augmentation de la capacité d'investissement globale sera bénéfique à chacun, car elle sera répartie sur l'ensemble. De quelle façon ? En fonction de quels critères ? Quel mode de gouvernance sera mis en place ? Quel impact sur le prix de l'eau ? A quel niveau faire converger les tarifs ?

Mais le fait de retirer une nouvelle compétence à nos Communes au profit de la Communauté d'Agglomération n'interroge pas simplement sur l'avenir même des Communes. Eloigner le centre de décision va, pour ce qui nous concerne, complexifier davantage la gestion de tous les jours nous obligeant à encore plus anticiper et rallongeant ainsi les délais d'exécution. Je prends un exemple simple : aujourd'hui, lorsque le Conseil Municipal décide de réaménager une voirie il est le seul décisionnaire. Ces travaux entraînent bien souvent des modifications sur les collecteurs d'assainissement. Demain, nous devons mettre en phase nos actions avec les priorités de l'Agglomération ! Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Il reste à ce jour bien des questions en suspens, le groupe de travail mis en place est chargé d'y répondre.

## BUDGET COMMUNAL

Le budget 2017 :

- 907 K€ en fonctionnement
- 571 K€ en investissements

La grande majorité des investissements prévus sur 2016 ont été effectués conformément aux prévisions. Nous avons notamment soldé les travaux dans les bâtiments. Certains réaménagements de voirie et des acquisitions foncières prévus ont, quant à eux, ont été décalés d'un an. L'excédent de clôture est de 133 K€.

Pour cette année, nos priorités sont les suivantes :

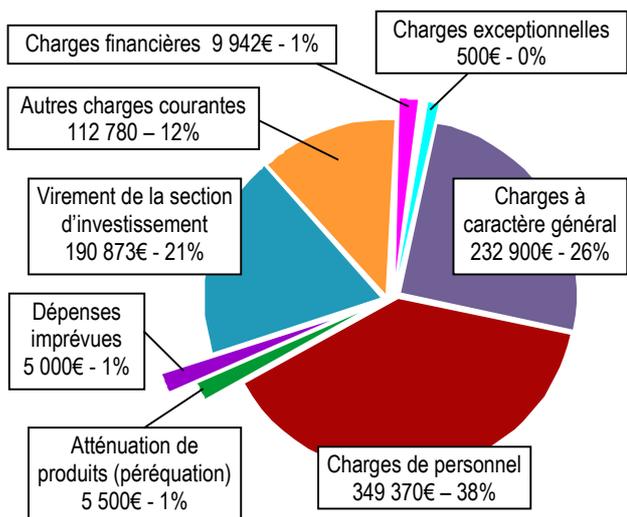
- Etudes et achats de terrains pour l'implantation d'une maison médicale, d'une maison d'assistantes maternelles et d'un lotissement seniors aux Jardins Fontaine (85 K€).
- Rénovation et entretien de voirie (80 K€).
- Création de la défense incendie des fermes Charpiot et Lacour (70 K€).
- Acquisitions foncières sur le Mont (60 K€), subventionnées en partie par nos partenaires.
- Entretien des bâtiments (20 K€).

Notre niveau d'investissement reste raisonnable mais contraint par "la contribution de la commune au redressement des finances publique". Celle-ci poursuit son œuvre pernicieuse. La perte de dotation sera de 7.586 € en 2017 portant le manque à gagner cumulé depuis 2013 à 60.000 €. Nous avons décidé de majorer la fiscalité de 0.2 %, notre pression fiscale reste en dessous de la moyenne des communes de notre agglomération.

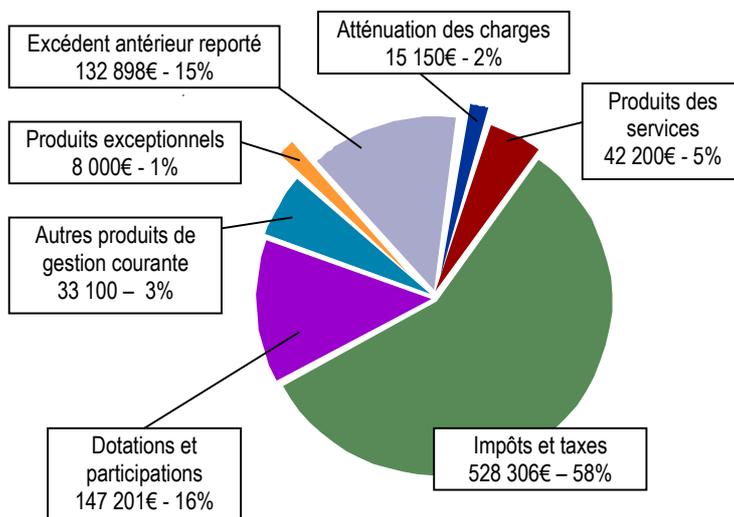
Même si notre taux d'endettement est faible, ce contexte tendu nous oblige à la prudence, pour plusieurs raisons :

- Nous n'avons pas à ce jour de vision fiable des coûts du préfinancement du nouveau quartier.
- Après plusieurs années de réduction, les charges de personnel (qui représentent la part la plus importante de nos dépenses de fonctionnement) ont atteint leur point bas en 2016. Elles repartiront à la hausse suite au recrutement d'une personne qui était employée jusqu'à présent en contrat aidé.
- Nous devons anticiper les aménagements de sécurité qui seront réalisés en 2018 rues de Damparis, de l'Eglise et de la République. Ces travaux interviendront après la restructuration des réseaux d'assainissement.

### Dépenses de fonctionnement



### Recettes de fonctionnement





# es budgets 2017: délibérations



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

**Présents :** Jean-Pierre CHARTON, Guy LAURENT, Jeannine LEBAIL,  
Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Jean-Bertrand  
GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT,  
Alexandra TERRIER.

**Absents excusés :** Anne GARNIER (Procuration à Edith LAVRUT)  
Angélique CARO

**Secrétaire de séance :** Edith LAVRUT.

Présents : 13 - Votants : 14

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)

### BUDGET FORET

1. **Le compte de gestion :** Le compte de gestion est établi par la trésorerie et regroupe toutes les opérations de recettes et de dépenses qui se rattachent à l'année 2016.

- **EN FONCTIONNEMENT :** les dépenses s'élèvent à 119 520.18 € et les recettes à 96 079.02 €, soit un résultat négatif de 23 441.16 €.

- **EN INVESTISSEMENT :** les dépenses s'élèvent à 8 441.38 € et les recettes à 83 006.79 €, soit un résultat positif de 74 565.41 €.

Pour l'ensemble du budget, l'excédent de clôture s'élève à 157 295.65 €.

**Vote : Unanimité**

2. **Le compte administratif** est tenu à la mairie et doit être en tous points semblables au compte de gestion. M. le Maire ne prenant pas part au vote, Jean-Pierre CHARTON présente au conseil le compte administratif 2016. Ce dernier est conforme au compte de gestion.

**Vote : Unanimité**

### 3. Affectation de résultat

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 149 176.69 € Ce résultat est affecté au budget 2016 de la manière suivante

- Apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 0.00 €

- Le solde disponible est affecté en fonctionnement au compte R002 : 157 295.65 €

**Vote : Unanimité**

### 4. Le Budget primitif 2017 est présenté en équilibre.

A la section de fonctionnement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 276 045.65 € et à la section d'investissement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 270 951.77 €.

**Vote : Unanimité**

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### 1. Le compte de gestion :

- **EN EXPLOITATION :** les dépenses s'élèvent à 70 074.42 € et les recettes à 159 746.53 €, soit un résultat positif de 89 672.11 €.

- **EN INVESTISSEMENT :** les dépenses s'élèvent à 74 939.29 € et les recettes à 235 803.89 €, soit un résultat de 160 864.60 €.

Pour l'ensemble du budget, l'excédent de clôture s'élève à 266 984.63 €.

**Vote : Unanimité**

### 2. Le Compte Administratif.

M. le Maire ne prenant pas part au vote, J-Pierre CHARTON présente au conseil le compte administratif 2016.

Ce dernier est conforme au compte de gestion.

**Vote : Unanimité**

### 3. Affectation du résultat

Les résultats d'exploitation cumulés s'élèvent à 120 754.54 €.

Ce résultat est affecté au budget 2016 de la manière suivante :

- Apurement du déficit antérieur (compte 1068) 0.00 €

- Le solde disponible est affecté en fonctionnement au compte R002  
266 984.63 €

**Vote : Unanimité**

### 4. Budget primitif 2017 est présenté en équilibre.

A la section d'exploitation, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 414 884.63 €

et à la section d'investissement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 315 231.87 €.

Jardinière près du lavoir





# es budgets 2017: délibérations



## Budget communal M14

### 1. *Approbation du compte de gestion 2016*

- **EN FONCTIONNEMENT** : les dépenses s'élèvent à 731 362.93 € et les recettes à 928 499.01 €, soit un résultat positif de 197 136.08 €.
  - **EN INVESTISSEMENT** : les dépenses s'élèvent à 297 360.36 € et les recettes à 604 738.92 €, soit un résultat positif de 307 378.56 €.
- Pour l'ensemble du budget, l'excédent de clôture s'élève à 132 897.97 €.

**Vote : Unanimité**

### • *Approbation du Compte Administratif 2016*

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, Jean-Pierre CHARTON présente au conseil le compte administratif 2016. Ce dernier est conforme au compte de gestion.

**Vote : Unanimité**

### 2. *Affectation du résultat 2016*

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à : 335 875.41 €

Ce résultat est affecté au budget 2016 de la manière suivante :

- Apurement du déficit antérieur (compte 1068) 202 977.44 €
- Le solde disponible est affecté en fonctionnement au compte R002 : 132 897.97 €

**Vote : Unanimité**

### 3. *Fixation du taux des 3 taxes locales 2017*

Le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition suivants :

- › Taxe d'Habitation : 8.42 %
- › Foncier Bâti : 16.83 %
- › Foncier Non Bâti : 27.69 %

**Vote : 12 pour – 2 Contre**

### 4. *Les subventions des associations*

<b>BANDA JAZZ</b>	<b>1 000 €</b>
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>500 €</b>
<b>U.S. TROIS MONTS</b>	<b>1 877 €</b>
<b>CROQUEURS de POMMES</b>	<b>250 €</b>
<b>LA CLE DES CHANTS</b>	<b>200 €</b>

<b>CAC 39</b>	<b>500 €</b>
<b>Les COPAINS de la TRAVERSEE</b>	<b>500 €</b>
<b>AMICALE des MEDAILLES SPORTIFS</b>	<b>50 €</b>
<b>Réserve</b>	<b>1 000 €</b>

**Vote : Unanimité**

Associations dont les subventions ont été votées par le CCAS pour un montant total de 1 800 € :

<b>Prodesa</b>	<b>300 €</b>
<b>Amicale des donateurs de sang</b>	<b>50 €</b>
<b>Secours catholique</b>	<b>300 €</b>
<b>Secours populaire</b>	<b>540 €</b>

<b>Banque Alimentaire</b>	<b>170 €</b>
<b>Pupilles des écoles publiques</b>	<b>50 €</b>
<b>Restos du cœur</b>	<b>300 €</b>
<b>Prévention routière</b>	<b>40 €</b>

**Vote du CCAS le 16 mars 2017 : Unanimité**

### 5. *Budget Primitif 2017 : Le budget primitif M14 est présenté en équilibre.*

A la section de fonctionnement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 906 864.97 € et à la section d'investissement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 570 786.65 €.

**Vote : Unanimité**



## Foncier

### • **Chemin de la Suchelle - Acquisition des parcelles ZD 91 et ZD 121**

Vu les délibérations du bureau de l'Association Foncière en date du 28 février 2014 et du 22 février 2017, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le chemin de la Suchelle comprend la parcelle ZD 121 et une partie de la parcelle ZD 91

Compte tenu que ce chemin dessert de nombreuses habitations, la Commune désire acquérir les parcelles qui le composent afin de pouvoir le viabiliser et l'inscrire dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD 121 d'une surface de 430 m<sup>2</sup> au prix de l'euro symbolique appartenant à l'Association Foncière ; décide l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZD 91 au prix de l'euro symbolique appartenant à l'Association Foncière ; dit que les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge de la Commune.

Pour information des frais s'élèveront à 501.00 € H.T. et demande le classement dans la voirie communale des deux parcelles acquises qui constitueront le chemin de la Suchelle et au cabinet BEVRD de bien vouloir procéder aux formalités de classement et à la mise à jour du dossier "Etats des Chemins" de la Commune. **Vote : Unanimité**

### • **Rue Sous-Plumont - Acquisition de deux parties de la parcelle ZH1**

M. Le Maire explique au Conseil que la rue Sous-Plumont est un chemin appartenant à l'Association Foncière cadastré ZH 1. En raison de l'urbanisation des deux extrémités de la rue, la Commune de Champvans souhaite être propriétaire des deux parties de ce chemin pour pouvoir en assurer l'entretien.

L'Association Foncière, par délibération en date du 22 février 2016 à décider la cession des deux extrémités de la partie de la parcelle ZH 1 :

- 1<sup>ère</sup> partie : de l'intersection avec la rue de Foucherans à l'intersection avec le chemin Pierre Caille
- 2<sup>ème</sup> partie : de l'intersection avec la rue de Dole à la limite sud de la parcelle ZH 24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'acquérir les deux parties de la parcelle ZH 1 délimitée selon le plan annexé à la présente appartenant à l'Association Foncière au prix de l'euro symbolique ; dit que les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge de la Commune.

Pour information des frais s'élèveront à 404.25 € H.T. ; dit que la signalisation du caractère privé du chemin entre la parcelle ZH 24 et le chemin de Pierre Caille sera matérialisée par deux panneaux à la charge de la Commune.

La rue Sous-Plumont étant classée dans sa totalité dans la voirie communale, décide le déclassement de la section restant propriété de l'Association Foncière (entre le Chemin Pierre Caille et le sud de la parcelle ZH 24) et demande à M. Le Maire la mise en place d'une enquête publique ; demande au cabinet BEVRD de bien vouloir procéder aux formalités de déclassement et à la mise à jour du dossier «Etats des Chemins» de la Commune. **Vote : 12 Pour – 1 Contre – 1 Abstention**

### • **Achat de la parcelle ZH 58 - Classement ENS** **Demandes d'aide et de fonds de concours**

Dans le cadre de son programme de renforcement de la zone naturelle du Mont, Le Maire propose aux membres du Conseil d'acquérir la parcelle ZH 58.

La parcelle acquise sera classée Espace Naturel Sensible au niveau du Département du Jura. Ce classement permettra un accompagnement technique et renforcera la protection de ce milieu présentant une valeur biologique élevée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir la parcelle, appartenant aux héritiers de M. REVOY Marius, cadastrée ZH 58 d'une surface de 35a 70ca pour la somme de 680.00 € ;
- dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune et autorise M. Le Maire à signer les divers documents relatifs à la vente ;
- demande au Conseil Départemental du Jura l'inscription de la parcelle ZH 58 comme Espace Naturel Sensible
- sollicite une aide dans le cadre de cette inscription
- sollicite le fonds de concours de la communauté d'agglomération du Grand Dole dans le cadre de sa politique d'aide à la protection de l'environnement.

**Vote : Unanimité**





# es délibérations du Conseil



## Personnel

- **Adoption du règlement intérieur pour le personnel de la Commune** : M. Le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur du personnel. Ce document est destiné à tous les agents de la Commune, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, formation, prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter. Le règlement a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion du Jura et approuvé par celui-ci lors de sa séance du 2 février 2017. **Vote : Unanimité**

## Affaires scolaires

- **Frais de scolarité des enfants scolarisés à Champvans 2014/2015 et 2015/2016**

M. Le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article L212-8 du Code de l'Education, lorsque les écoles maternelles et les écoles élémentaires d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

M. Le Maire présente le rapport qui détermine le montant qui sera demandé aux écoles extérieures

Les effectifs pour les rentrées scolaires étaient :

- en 2014/2015 de 95 élèves en école élémentaire et 75 en école maternelle
- en 2015/2016 de 98 élèves en école élémentaire et 72 en école maternelle

Le coût par élève se monte à :

- Pour les enfants scolarisés en 2014/2015 : 1 252.82 € en école maternelle - 255.93 € en école élémentaire
- Pour les enfants scolarisés en 2015/2016 : 1 259.71 € en école maternelle - 256.20 € en école élémentaire

Un accord de réciprocité conclu en 1993 sous l'égide de la Sous-Préfecture avec certaines communes voisines (Monnières, Jouhe, Foucherans, Rochefort /Nenon, Sampans et Dole), pose le principe d'une facturation à 45% du coût réel, mais sans formalisation. Il est donc proposé de retenir les montants suivants à facturer :

- Pour 2014/2015 : 1 252.82 € X 45% € soit 563.77 € en maternelle et 255.93 € X 45% € soit 115.17 € en élémentaire
- Pour 2015/2016 : 1 259.71 € X 45% € soit 566.86 € en maternelle et 256.20 € X 45% € soit 115.29 € en élémentaire

**Vote : Unanimité**

## Indemnités de fonction des élus

- Vu l'article L.2123-20-1 du code général des collectivités territoriales créé par l'article 78 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Vu le procès-verbal du 29 mars 2014 nommant le Maire et les Adjoints.
- Vu les arrêtés en date du 31 mars 2014 portant délégation à deux conseillers municipaux.
- Vu le changement de l'indice de référence (le montant est constant).

(Le Maire, les adjoints, M. GONNET et M. MILLOT s'étant retiré successivement du lieu de séance)

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. CHARTON, 1<sup>er</sup> adjoint, décide d'allouer :**

Indemnité mensuelle alloué à	Fonction	Taux (en % de l'indice brut terminal de la FP)	
M. Dominique MICHAUD	Maire	43 %	<b>Vote : Unanimité</b>

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MICHAUD, maire, décide d'allouer :**

M. Jean-Pierre CHARTON	1 <sup>er</sup> Adjoint	16.5 %	<b>Vote : Unanimité</b>
M. Guy LAURENT	2 <sup>ème</sup> Adjoint	16.5 %	<b>Vote : Unanimité</b>
Madame Jeannine LE BAIL	3 <sup>ème</sup> Adjointe	14 %	<b>Vote : Unanimité</b>
Madame Chantal BELIN	4 <sup>ème</sup> Adjointe	12 %	<b>Vote : Unanimité</b>
M. Jean-Bertrand GONNET	Délégation : Communication – Bulletin municipal	4 %	<b>Vote : Unanimité</b>
M. Hervé MILLOT	Délégation : Foret	3 %	<b>Vote : Unanimité</b>

Pour information l'indice brut mensuel 1022 au 1<sup>er</sup> février 2017 s'élève à 3 870.66 €.

## Information & divers

- M. CHARTON présente le diagnostic et la synthèse annuelle du fonctionnement du système d'assainissement collectif élaboré par le service l'assistance technique départementale.
- M. Le Maire présente le compte-rendu du groupe de travail du Grand Dole en date du 14-15 février concernant le transfert de la compétence assainissement.
- M. Le Maire présente le compte-rendu de la réunion organisée par le Grand Dole le 27 février au sujet du Haut Débit.





# es délibérations du Conseil



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

**Présents :** Jean-Pierre CHARTON, Guy LAURENT, Jeannine LEBAIL,  
Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER,  
Jean-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT,  
Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER.

**Absents excusés :** Angélique CARO

**Secrétaire de séance :** Patrice MIGNOT.

Présents : 14 - Votants : 14

### Finances

- **Renégociation du prêt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne:** M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités du prêt n° AN 0963377 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour financer des travaux d'assainissement,

- <b>Montant du prêt : 220 000 €</b>	Durée : 20 ans
- <b>Type de taux : fixe - Taux : 4.52 %</b>	Périodicité : annuelle
- Montant de la première échéance : 15 926.13 €	Montant des intérêts : 98 522.60 €

Après négociation avec la banque, M. Le Maire présente les nouvelles conditions :

- <b>Montant du prêt : 134 000 €</b>	Durée : 6 ans
- <b>Type : fixe - Taux : 1.15 %</b>	Périodicité : annuelle
- Montant de la première échéance : 23 160.08 €	Montant des intérêts : 4 960.48 €
- Frais de négociation : 18 340.47 €	

Le montant du prêt initial et des intérêts s'élevait à : **318 522.60 €** Le montant du prêt renégocié et des intérêts s'élève désormais à **138 960.48 €** L'économie réalisée suite à la négociation s'élève à **4 374.69 €**. **Vote : Unanimité**

- **Budget assainissement : décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante au budget assainissement afin de pouvoir amortir les réseaux et les subventions d'équipement. Augmentation des crédits ouverts aux comptes

- D 023	Virement à la section d'investissement	19 267.78 €
- R 021	Virement à la section d'exploitation	19 267.78 €

**Vote : Unanimité**

### Urbanisme - foncier

- **Présentation du Programme d'Aménagement de Développement Durable (P.P.A.D.) du P.L.U.i.**

Dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), M. Le Maire présente au Conseil Municipal le Programme d'Aménagement de Développement Durable (P.P.A.D.).

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable au Programme d'Aménagement de Développement Durable. **Vote : Unanimité**

- **Jardins Fontaine : Recrutement d'un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour la maison de santé et le lotissement:** Par délibération en date du 16 décembre 2014, la Commune a retenu, suite à un appel d'offres, la Société Comtoise d'Aménagement et de Développement (SOCAD) comme maître d'ouvrage délégué pour la construction d'un bâtiment à vocation médicale et locative pour un montant de 14 642.50 €.H.T.

Dans le secteur initialement prévu rue de Dole, seule la collecte d'information et les vacations relatives à la maîtrise foncière ont été réalisées pour un montant de 3 450.00 €.H.T.

Par délibération du 22 février 2017, un géomètre a été recruté et une étude de faisabilité lancée pour implanter la maison médicale et le lotissement dans le secteur des « Jardins Fontaine ».

M. Le Maire propose de retenir la SOCAD la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un lotissement et la construction d'une maison de santé au « Jardins Fontaine ». Le mandat pour la réalisation de ce projet fera l'objet d'une consultation avec appel d'offres.

**Tranche ferme : 13 205.00 €.H.T :** Mise au point des conditions de l'étude, recensement des besoins, élaboration du montage opérationnel de la maison de santé ; Elaboration du programme de la maison de santé ; Coordination de la programmation et de la faisabilité du lotissement et de la Maison d'assistantes maternelles

**Option : 695.00 €.H.T :** Consultation des autres prestataires (SPS, contrôle technique, bureau d'études des sols...) avec élaboration des cahiers des charges, analyse des offres et rédaction des marchés.

**Vote : Unanimité**





# es délibérations du Conseil



## ● **Secteur Gai Logis : Retrait de la délibération du 22/02/2017 concernant l'instauration d'un PUP**

Par délibération du 22 février 2017 transmise à la sous-préfecture le 23 février 2017, le Conseil Municipal a délibéré pour le choix d'un cabinet d'études afin de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur du Gai Logis.

Par courrier en date du 17 mai, M. Le Sous-Préfet informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose de la compétence en matière de plan local d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et qu'il ressort que la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) relève de sa seule compétence.

En conséquence, le Conseil Municipal ne peut plus délibérer dans le domaine de l'urbanisme et doit retirer cette délibération qui n'aurait pas dû être présentée au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retire sa délibération.

**Vote : 12 Pour – 2 Abstentions**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des projets secteur du Gai Logis

## ● **Jardins Fontaine : Achat de la parcelle ZD 132**

Dans le cadre du renforcement de la réserve foncière communale en vue de l'urbanisation du secteur des Jardins Fontaine, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

▷ décide d'acquérir la parcelle appartenant à : Mme CHOVET Jacqueline née REY, M. MEUNIER André et les héritiers de M. REY Jacques, cadastrée ZD 132 d'une surface de 840 m<sup>2</sup> soit 6 720 €

▷ dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune et autorise M. Le Maire à signer les divers documents relatifs à la vente.

**Vote : Unanimité**

## Réseaux

## ● **Renouvellement de l'adhésion au service e.lum® du SIDEC : maintenance de l'éclairage public**

M. le Maire, expose que le SIDEC propose à la collectivité la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'Eclairage Public et de respecter les engagements de la Charte « *Eclairons Juste le Jura* ».

Ce service technique, baptisé "e-lum"®, fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la Collectivité et le SIDEC.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 18€ par an et par point lumineux pour l'année 2017 et sera revue chaque début d'année civile.

Ce coût forfaitaire au point lumineux, sera modulé en fonction de l'Empreinte Nocturne de la Commune, avec un seuil bas fixé à 16,56 Euros par point suivant la formule suivante :

$$\text{Adhésion [année n]} = 18 \times (1 - 0,08 \times (\text{empreinte nocturne [année n-1]} / 10/10)).$$

Cette modulation s'appliquant seulement aux communes ayant une note supérieure à 10/20.

Cette contribution ne comprend pas les prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'éclairage ni les interventions sur d'autres éclairages extérieurs.

**Vote : Unanimité**

## ● **SOGEDO : convention de prestation de service assainissement, entretien des poteaux incendie**

- Considérant le projet de convention présenté par SOGEDO comprenant l'entretien courant (*vérifications systématique du fonctionnement des bouches et poteaux d'incendie, contrôle d'étanchéité du clapet de pied...*)

et le rapport annuel d'entretien des bouches et poteaux d'incendie en échange d'une rémunération forfaitaire annuelle de 55.00 €.H.T. par appareil et par an,

- Considérant qu'à la date d'établissement de la convention 30 poteaux sont répertoriés,

- Considérant que cette convention prend effet à compter de sa signature pour se terminer à la date d'échéance du contrat d'affermage eau du SIERD auquel la commune adhère soit le 30 avril 2029 mais que cette convention pourra être dénoncée chaque année à sa date anniversaire avec un préavis de 3 mois.

**Vote : Unanimité**





# es budgets 2017: délibérations



## • **SOGEDO : Convention pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif**

La convention pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif qui lie la Commune et la SOGEDO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990 est arrivée à échéance.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention en raison du renouvellement du contrat d'affermage du service eau potable conclu entre la SOGEDO et de Syndicat des Eaux de la Région de Dole (SIERD).

M. Le Maire donne lecture de la proposition de convention.

Cette convention prendra fin dès l'achèvement du contrat d'affermage du service d'eau potable avec le SIERD soit le 30 avril 2029, cependant chacune des parties aura la faculté de résilier la convention annuellement. La rémunération de la SOGEDO s'élève à 1.70 €.H.T. par facture émise. **Vote : Pour 13 – 1 Abstention**

## Cadre de vie

### • **Maisons fleuries : Récompenses attribuées**

Chaque année, la commune récompense les plus belles maisons fleuries. A l'occasion des vœux du Maire, un diplôme est remis à chaque gagnant ainsi qu'un bon d'achat pour des fleurs ou du matériel de fleurissement.

Le Conseil, décide des montants des bons d'achat :

- 1<sup>er</sup> prix : 100 €
- 2<sup>ème</sup> prix : 80 €
- 3<sup>ème</sup> prix : 60 €
- 4<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix : 30 €

Prix de l'innovation : 40 € (3 récipiendaires maximum)

**Vote : Unanimité**

## Patrimoine

### • **Achat du drapeau des conscrits 1938:**

Dans le cadre de l'enrichissement du patrimoine communal, M. Le Maire propose d'acheter le drapeau des conscrits 1938.

Le Conseil Municipal, mandate M. Le Maire pour acquérir le drapeau des conscrits 1938 pour un montant maximum de 300 € T.T.C. **Vote : 11 Pour – 3 Contre**

## Information & divers

### • **Jurys d'assises 2018:**

Les personnes tirées au sort à partir de la liste électorale pour être jurés d'assises en 2018 sont :

- **PANTOVIC Laura**
- **MUTIN Gilbert**
- **GRANDMOUGIN née RICHARD Nadège**
- **CHAMFROY J-Marc**

(en cas d'incompatibilité des précédentes)

### • **Monsieur Le Maire :**

▸ Informe le conseil que l'appel d'offres pour les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes et de la salle Babet va être lancé.

Le financement de ces travaux a été voté lors de l'approbation du budget.

▸ Présente au conseil les rapports d'activité 2016 du Grand Dole et celui du SIDEC concernant les services informatiques mutualisés



## Le tour du Jura

Le samedi 27 mai, l'épreuve cycliste a traversé notre village à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> étape entre Arbois et Dole.

Venant de Damparis, les coureurs se dirigeaient vers Dole pour un premier passage sur la ligne d'arrivée avenue Eisenhower.

Ils avaient parcouru 104,55 km et il leur restait environ 54 km pour finir l'étape.

De nombreux spectateurs ont encouragé les sportifs vers le haut de la route de Dole près du garage municipal.



# Les élus communiquent



## RADAR PEDAGOGIQUE

### Circuler en sécurité

Installé route de la gare vers le stade, ce radar a la particularité d'être mobile. Alimenté par un panneau solaire il est autonome et pourra être déplacé sur d'autres axes routiers. Outre son rôle pédagogique d'inciter les automobilistes à respecter la limitation de vitesse à 50 km/h, c'est aussi un outil de comptage du nombre de véhicule et de calcul des vitesses moyennes ou maximales enregistrées. Les données recueillies seront utilisées pour prioriser les futurs aménagements à construire.



### ROUTE DE DOLE

Des aménagements au virage du Creux Mataux (*ci dessus*) pour éviter de "couper dans les virages" sur une voie à double sens. Le carrefour à hauteur de la rue de Monnières (*ci dessous*) a été lui aussi sécurisé.



### ROUTE DE FOUCHERANS

Au croisement de la rue de Foucherans avec le chemin Pierre Caille et le chemin de Netlières, un panneau "céder le passage" dans le sens de la rue de Foucherans, permet de limiter la vitesse en entrant dans le village.



# à mémoire du club des anciens

Né en 1973, le club des anciens, le club du troisième âge "Le Renouveau", le club du temps libre a porté plusieurs noms au cours de ses quarante quatre années d'existence.

- ☞ **Les présidents successifs :**  
Mr André MICHAUD de 1973 à 1983.  
Mr Georges VAUTHEY de 1983 à 1999.  
Mme Monique LAURENT de 1999 à 2017.
- ☞ **Les secrétaires successifs :**  
Mr Robert PASTURAL de 1973 à 1983.  
Mme Marcelle CONSTANT de 1983 à 2017.
- ☞ **Les trésoriers successifs :**  
Mr Georges VAUTHEY de 1973 à 1983.  
Mr Robert VAUCHET de 1983 à 1987.  
Mme Marcelle CONSTANT de 1987 à 2014.  
Mr André BATAILLARD de 2014 à 2017.

Le 3 janvier 2017 la belle aventure a officiellement pris fin, lors d'une assemblée générale sous la présidence du Maire Dominique MICHAUD, en présence de Chantal BELIN adjointe responsable des associations, de mesdames Monique LAURENT, Marcelle CONSTANT et de monsieur André BATAILLARD.



**Monique LAURENT et Marcelle CONSTANT**

**Nous sommes allés à la rencontre de Marcelle CONSTANT qui a connue le club dès ses débuts.**



**André BATAILLARD et Mme WENDLING**

- **Marcelle CONSTANT :** C'est Monsieur André MICHAUD, le Maire de l'époque, qui m'a employé au secrétariat de mairie et qui m'a dit : « Tu sais Marcelle, tu seras au Foyer Rural, au théâtre et au club du 3<sup>ème</sup> âge », j'étais chargé de la décoration pour les repas, en toute simplicité.
- **Champvans infos :** Le succès a t il été immédiat ?
- **M - C :** Oh oui, on a été jusqu'à presque une centaine de personnes, on faisait des sorties avec les anciens et les combattants. (Voir photo de couverture). On disait "club des anciens" à l'époque. Le club s'est développé et je suis devenue d'avril 2005 à avril 2017, Présidente des Clubs du Temps libre du secteur de Dole FINAGE, qui rassemblait 14 clubs autour de Dole.
- **Champvans infos :** Pourquoi cette fermeture ?
- **M - C :** Les personnes étaient simplement trop âgées, on n'était pas plus de 12 personnes sur la fin dont 2 de Dole.
- **Champvans infos :** Il n'y a pas eu de renouveau avec les "jeunes anciens" ?
- **M - C :** Non c'est ce qui est dommage, mais je pense que c'est normal. Pour la société jeune, les valeurs ne sont plus les mêmes, ce qui ne veut pas dire que certaines soient mieux que d'autre, ce n'est simplement plus pareil. A l'origine, les clubs du 3<sup>ème</sup> âge étaient surtout dans la montagne ou petite montagne, c'était des familles de paysans un peu éloignés les uns des autres, avec peu de loisirs autour d'elles, d'où la nécessité de se rassembler de temps en temps. Il fut un temps où il y avait du monde dans tous les clubs, les mamans avaient plaisir à discuter les unes avec les autres.



**100 ans d'Alice JACQUIOT ; 1993**



**100 ans de Berthe CHATRIEUX : 1995**



# à mémoire du club des anciens



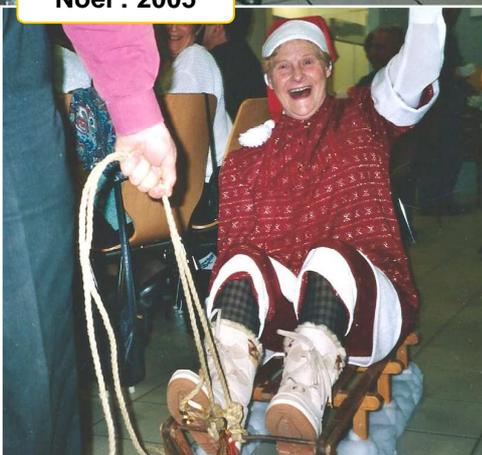
- **Champvans infos** : Quelles activités proposait le club ?
- **M - C** : On faisait des repas (choucroute ouverte à tous par exemple), à chaque ouverture il y avait une personne qui offrait un goûter. On fêtait les anniversaires, (le 30<sup>ème</sup> anniversaire du club ou des centenaires notamment), des excursions, du théâtre, des jeux, scrabble, belote, tarot. On aimait se déguiser, (je faisais les costumes que j'ai conservés d'ailleurs), participer aux fêtes du village comme le bicentenaire en 1989. On a même eu un petit groupe de... tricoteuses.
- **Champvans infos** : Avez vous un souvenir particulier ?
- **M - C** : Il y a un voyage qui m'a bien plu, du côté des Vosges à Germer. On a pris le bateau jusqu'au bout du lac où nous attendait un bon repas. A Vouglans, également une ballade sur le lac avec un guide qui nous expliquait les lieux de nidification, c'était intéressant. Je n'oublie pas le repas de l'amitié au manège de Brack de Dole avec tous les clubs, mais aussi le repas des anciens ici à Champvans, qui même si ce n'était pas directement lié au club, a toujours été un bon moment.



Noël : 2005

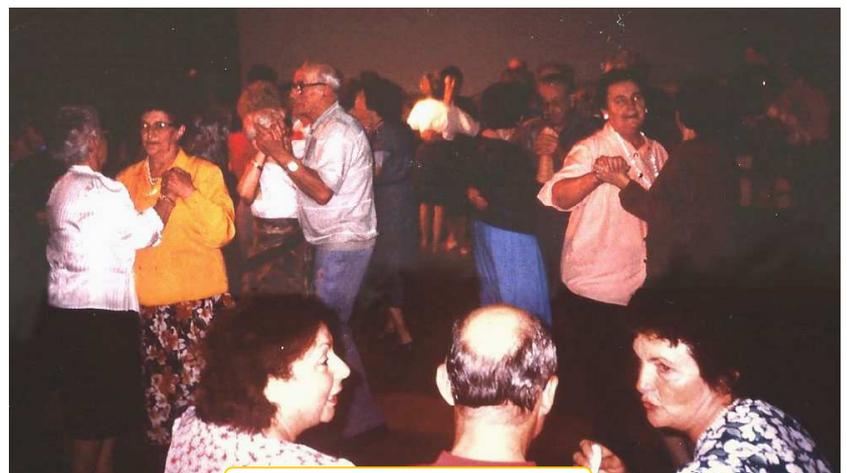


Noël : 1995



Thé dansant : 2000

- La commune regrette vivement l'arrêt des activités de ce club qui a rendu tant de service depuis si longtemps.
- Nous tenons à remercier et féliciter toutes les personnes qui ont donné de leur temps bénévolement pour le faire vivre.
- Une mention particulière pour mesdames Monique LAURENT et Marcelle CONSTANT, pour leur aide à la réalisation de cet article et leur implication pendant toutes ces années.
- Nous espérons que ce club des anciens connaisse un jour un vrai renouveau ...



Lamoura : 1994



# le grand Dole



Petite enfance (crèches/haltes-garderies), enfance-jeunesse (accueils de loisirs périscolaires/extrascolaires), secteurs jeunes, restauration scolaire...

Pour des services plus pratiques, plus efficaces

## Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, votre espace famille évolue !



Ce qui ne change pas

- ▶ Pour inscrire votre enfant à une activité du Grand Dole, vous devrez remplir un dossier d'inscription, comme à ce jour.
- ▶ Les modalités d'inscription aux différentes activités restent les mêmes.
- ▶ Vos interlocuteurs sont les directeurs d'accueils de loisirs, crèches/haltes-garderies/Relais d'Assistantes Maternelles et le Pôle des actions éducatives.
- ▶ Votre espace famille reste actif pour le paiement de vos consommations ainsi que pour la gestion de vos différentes demandes (changement d'adresse, mail, téléphone...).

## Les modalités de paiement au 1<sup>er</sup> septembre 2017

**Quel documents je reçois ?**

Vous recevrez par voie postale chaque mois un avis des sommes à payer par le Trésor Public, dont le montant correspondra aux consommations de votre/vos enfant(s). Le détail de votre facture sera consultable sur votre espace famille.

**Quand payer ?**

Vous devrez régler la somme à réception de l'avis des sommes à payer.

**Où payer ?**

Le règlement se fera sur l'espace famille par carte bancaire (via TIPI) et/ou au Trésor Public

**Comment payer ?**

Le paiement peut se faire de différentes manières :



En ligne sur l'espace famille  
<https://grand-dole.espace-famille.net>  
Via TIPI (paiement en ligne sécurisé)

Par prélèvement automatique

Je vais remplir un contrat de prélèvement automatique au Pôle des actions éducatives (Hôtel de Ville de Dole)



Par chèque au Centre d'encaissement indiqué sur le talon de paiement

Si vous êtes dans l'incapacité d'utiliser ces différents moyens de paiement, vous pouvez toujours vous rendre directement au Trésor Public pour payer :



(sauf la restauration)



(uniquement pour l'extrascolaire)

Au 31 août 2017, le solde de votre compte famille devra être à zéro ou s'en rapprocher.

Vous devez donc le créditer de manière à couvrir au plus juste vos consommations jusqu'au 31 août 2017.

Néanmoins, vous aurez la possibilité de régulariser vos consommations antérieures au 1<sup>er</sup> septembre à l'accueil du Pôle actions éducatives jusqu'au 30 septembre.

Passée cette date, il n'y aura plus d'encaissement au Pôle actions éducatives.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au 03.84.79.78.46 ou par mail à l'adresse [espace-famille@grand-dole.fr](mailto:espace-famille@grand-dole.fr)

## 9<sup>ème</sup> Traversée du Grand Dole samedi 16 septembre

Sa présentation a eu lieu le 9 juin, devant une salle comble, à la satisfaction des organisateurs qui ont eu le plaisir d'accueillir coureurs, bénévoles, sponsors, des élus: J-Pascal FISCHERE Président du Grand Dole, des adjoints et membres du Conseil Municipal de Champvans et quelques maires des villages traversés, ainsi que les associations bénéficiaires soutenues cette année :

**ENFANCE EPILEPSIE, AUTREPART 39 et EVA POUR ILONA**

Course à pieds et randonnée pédestre ouverte à tous (parcours prévu pour personne à mobilité réduite) et le soir repas dansant sur réservation.

Autre date à retenir : remise du chèque aux associations bénéficiaires : 20 Octobre 2017

Renseignements et inscriptions :

Laurent Petrek – tél: 06 32 78 24 23 – mail: [laurent.petreck@orange.fr](mailto:laurent.petreck@orange.fr)





# La Mairie vous informe



## Etat civil

### • Naissances

Suzie, Marthe, Thérèse MICHAUD,  
née le 30 mai 2017 à Dole



### • Décès

VINCHON Christelle épouse ZABKIEWICZ  
le 31 mars 2017 à Besançon

GUÉRITTEY Paul  
le 22 avril 2017 à Dole

BONTEMPS Christian  
le 1<sup>er</sup> mai 2017 à Champvans

GISSAT Thérèse épouse CHAFFIN  
le 10 mai 2017 à Champvans

JUSSEAUME Odette Augustine Stéphanie,  
décédée à Trévenans (Territoire de Belfort) le 3 juin 2017

HÉTELLE André, Léon,  
décédé à GRAND-FONTAINE, le 26 mai 2017



## Campagne de sensibilisation aux bruits

### HORAIRES AUTORISÉS :

(Tondeuses, moteurs,  
bricolage, voisinage, etc...)  
Arrêté municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Lundi au vendredi :

8h – 12h et 13h30 – 19h30

Samedi : 8h – 12h et 13h30 – 18h30

Dimanches et jours fériés : 10h – 12h



Merci de respecter ces horaires  
afin qu'il fasse bon vivre dans notre village.

## Garantie jeunes

► La garantie jeunes permet d'accompagner toute personne de 16 à 25 ans en situation de grande précarité, vers l'emploi ou la formation avec un contrat signé entre le jeune et la mission locale.

► Ce contrat d'accompagnement est assuré par un référent au sein de la Mission locale. Il prévoit des entretiens individuels, ateliers collectifs, mises en situations professionnelles, propositions d'emplois, de stages, d'apprentissage...

► Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière.



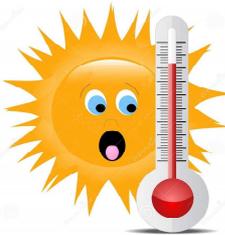
### Plus d'infos :

[www.missionlocalesudjura.org](http://www.missionlocalesudjura.org)

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700)

## Canicule

Le niveau de veille saisonnière du plan national canicule a été activé le 1<sup>er</sup> juin et sera désactivé le 31 août, sauf si des conditions météorologiques justifient son maintien.



Ce plan national comporte 4 niveaux :

- **niveau 1** (vigilance météorologique verte) : « veille saisonnière » activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août ;
- **niveau 2** (vigilance météorologique jaune) : "avertissement chaleur", en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent
- **niveau 3** (vigilance météorologique orange) : "alerte canicule", déclenchée par les préfets de département, en lien avec les Agences régionales de santé ;
- **niveau 4** (vigilance météorologique rouge) : "mobilisation maximale", en cas de canicule avérée intense et durable.

En cas de déshydratation ou de coup de chaleur, le ministère vous informe également en vous précisant :

- les signaux d'alerte à connaître (crampes, maux de tête, vertiges, fatigue inhabituelle...) ;
- le N° d'urgence à composer si besoin, à savoir le 15 (Samu).

Le ministère détaille également les bons réflexes à adopter afin de prévenir les risques. Il faut veiller à :

- boire environ 1,5 litre d'eau par jour ;
- manger en quantité suffisante ;
- maintenir sa maison au frais (fermer les volets le jour) ;
- éviter les efforts physiques ;
- donner et prendre des nouvelles de ses proches.

### En cas d'épisode de forte chaleur,

Le ministère des Solidarités et de la Santé met à disposition du public la plate-forme téléphonique

**"Canicule info service", accessible au 0 800 06 66 66**  
(appel gratuit depuis un poste fixe)  
de 9h à 19h pour vous informer.

## Congés

Le secrétariat de Mairie  
sera fermé

le lundi 14 août 2017 .

Merci de votre compréhension.



## Collecte de déchets

### • Bacs jaunes (ex bacs bleus) :

Vendredi les semaines paires :

Vend 30 juin, **Samedi 15 juillet**,

vend 28 juillet, vend 11 et 25 août,

vend 8 et 22 septembre, vend 6 et 20 octobre



### • Bacs gris: les vendredis sauf le 14 juillet reporté au 15 juillet et le 18 juillet reporté au 19 juillet

(Les sacs déposés à côté du bac gris ne seront pas ramassés)

### • Bacs à verre et bacs à papier

Les bacs sont au parking du cimetière, place du champ de fête, au parking du stade, aux ateliers municipaux (29 r de Dole) et à proximité du quai à déchets verts.

### • Benches à déchets verts

En direction de l'ancienne décharge, vers la voie ferrée. Dans un souci d'efficacité vous êtes priés de remplir la benne déjà commencée. Merci de votre compréhension

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

Art 84 du « **Règlement Sanitaire Départemental** » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Interdiction rappelée dans la circulaire du 18/11/2011.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants\* en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. La toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets

comme des plastiques ou des bois traités. \*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

## DECHETS VISES :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à 160 kilos par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre. (source ADEME)

**Attention les incinérateurs de jardin  
ne sont pas une solution et polluent également**

## DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ADAPTEES A VOS BESOINS ET PLUS RESPECTUEUSES DE LA QUALITE DE L'AIR EXISTENT :

### Le compostage domestique

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

### Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

### Les déchetteries ou les bennes à déchets verts

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

### Plus d'infos :

<http://franche-comte.ademe.fr/39/partenaires.htm>

UNE  
PRATIQUE  
POLLUANTE  
POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
ET TOXIQUE  
POUR LA  
SANTÉ



**ATTENTION :  
EN CAS DE  
NON-RESPECT DU RSD,  
UNE CONTRAVENTION DE  
450€ PEUT ÊTRE APPLIQUÉE  
POUR UN PARTICULIER**

**50 KG DE  
DÉCHETS VERTS  
BRÛLÉS,  
ÉMETTENT AUTANT DE PARTICULES  
QUE 9 800 KM PARCOURUS PAR  
UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE  
EN CIRCULATION URBAINE,  
37 900 KM POUR UNE  
VOITURE ESSENCE !  
Source Lig'Air**

**EN FRANCE  
42 000 DÉCES  
PREMATURES PAR AN  
SONT ATTRIBUÉS  
À LA POLLUTION DE L'AIR  
ET NOTAMMENT AUX  
PARTICULES FINES PM2.5  
(qui pénètrent dans les poumons)  
PRODUITES PAR  
LES ACTIVITÉS HUMAINES.  
Données issues du programme  
« un air pur  
pour l'Europe »**

Ça va faire du  
bien d'être un peu  
au grand air...





# la rénovation énergétique



## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

**FAITES DES TRAVAUX  
CHEZ VOUS  
GRÂCE AU PROGRAMME  
HABITER MIEUX**

« Vous avez un projet de rénovation,  
l'Anah vous aide à le financer »

## UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

### Si vous êtes PROPRIÉTAIRE OCCUPANT :

Une aide financière de l'Anah est possible dès lors que vos travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 %.

**L'Anah prend en charge 35 % à 50 % du montant de vos travaux pour les logements de plus de 15 ans.** Cette aide est de 7 000 € maximum ou de 10 000 € maximum en fonction de vos ressources. Vous pouvez aussi bénéficier d'une prime d'État d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 600 ou 2 000 €.

Une aide locale pour vos travaux de rénovation thermique peut également vous être accordée par votre conseil régional, votre conseil départemental, votre intercommunalité ou votre commune.

**Vous pouvez cumuler ces aides** avec le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et l'Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ).

### Si vous êtes PROPRIÉTAIRE BAILLEUR :

vous pouvez aussi en profiter !

En signant une convention avec l'Anah, qui fixe notamment un montant de loyer maximal, vous bénéficiez de l'aide Habiter Mieux et d'une déduction fiscale sur vos revenus fonciers.

## LA GARANTIE D'ÊTRE CONSEILLÉ ET ACCOMPAGNÉ

**DES LE DEBUT DU PROJET** vous êtes accompagné par un opérateur. Ce professionnel, qui travaille dans une association spécialisée ou un bureau d'études, vous aidera dans toutes vos démarches : diagnostic thermique, devis, autres subventions, aides bancaires disponibles, exonérations fiscales...

## UN NUMÉRO NATIONAL ET UN SERVICE DE PROXIMITÉ

### Vous êtes PROPRIÉTAIRE OCCUPANT ?

Vous êtes propriétaire de votre maison ?

Elle a besoin de travaux de rénovation énergétique ?

Vous gagnez moins de 30 000 € par an ? \*

\* exemple de plafond de ressources pour une famille de 4 personnes en région hors Île-de-France (40 000 € en Île-de-France)

**Aide HABITER MIEUX : jusqu'à 10 000 € d'aides et jusqu'à 2 000 € de prime** en fonction du coût des travaux.

### Vous êtes PROPRIÉTAIRE BAILLEUR ?

Vous êtes propriétaire d'un bien à louer ?

Il a besoin d'être rénové ?

**Pour financer vos travaux, vous acceptez de passer un conventionnement avec l'Anah \***

\* Vous vous engagez, pour une durée minimum de 9 ans, à ne pas dépasser le montant de loyer maximal fixé par l'Anah.

**Aide HABITER MIEUX : jusqu'à 15 000 € par logement \*\* et 1 500 € de prime.**

Une déduction fiscale sur vos revenus fonciers sous condition d'un gain énergétique d'au moins 35 %.

\*\* L'aide de l'Anah est au maximum de 187,50 €/m<sup>2</sup>.



## Les témoignages

**Plus de la moitié** des ménages bénéficiaires du programme perçoivent un gain financier avéré sur la consommation d'énergie.

**82%** des ménages déclarent ne plus souffrir du froid en hiver après avoir fait les travaux

**38%** de gain énergétique estimé après travaux près de **9 ménages sur 10** déclarent leur logement en bon état après travaux

**83%** des ménages n'auraient pas réalisé leur projet sans cette aide **94%** des propriétaires sont satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié.

## Vous voulez en savoir plus ?

Renseignez-vous au 0 808 800 700 et sur [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

Ce service d'information vous orientera vers la plateforme territoriale de la rénovation énergétique la plus proche de chez vous et qui correspond à votre demande d'aides.

**FOYER RURAL**

1947 - 2017

**Les activités du Foyer rural**

Dernièrement au foyer rural, une réunion avait lieu pour organiser l'émission de télévision sur la soirée lecture.

Ce ne sera plus tout à fait l'équipe initiale qui reprendra ce travail, néanmoins se retrouveront face aux caméras de FR3, bon nombre de ceux qui, en 1976, avaient contribué au succès de cette soirée. La redistribution des rôles est en cours.

En raison de cette priorité, l'organisation de la veillée consacrée à l'œuvre de Robert Sabatier : « Les noisettes sauvages » est reportée à la mi-décembre.

Le Ciné-Club démarrera prochainement, il est ouvert occasionnellement aux personnes de tous âges et plus particulièrement les mercredis après-midi, aux enfants.

Les films sont prêtés par l'Oroleis, organisme dépendant de la Fédération des œuvres laïques à laquelle adhère le foyer rural.

La réunion, ouverte à tous, pour la sélection des films se tiendra mardi à 20 h 30, en mairie, salle du conseil municipal.

Marie-Françoise Piellard qui, avec Dominique Guertey, a suivi un stage de « visionnement », des films disponibles au cours de l'été dernier, pourrait se charger de l'animation de cette section.

Verra-t-on de nouveau, comme cela était le cas avant que n'apparaisse le petit écran apportant culture, détente, mais aussi aliénation à domicile, la salle des fêtes remplie lors des projections ? Il faut le souhaiter, surtout si les courts ou longs métrages présentés sont expliqués et donnent lieu à des échanges.

**Le Foyer Rural dans les années 70**

**Toujours alerte, le Foyer Rural invite les Champvannais(es) à participer aux deux journées anniversaires à l'occasion de ses ...**

**70 ans****AU PROGRAMME...****Samedi 21 octobre**

A partir de 14h

- ☞ Présentation des sections, exposition, projections vidéo
- ☞ Animations autour des activités
- ☞ Petite restauration, buvette

☞ **18h30 : Apéritif offert**  
et tirage de la tombola (*gratuite*)

☞ **20h30 : Repas**  
(paiement à la réservation)

**Dimanche 22 octobre**

A partir de 10h

- ☞ Forum des talents
- ☞ Randonnée familiale
- ☞ Pétanque

☞ **12h : Apéritif offert**

**Foyer rural : deux départs**

Les membres du conseil d'administration du foyer rural se sont réunis dernièrement pour préparer l'assemblée générale de vendredi 28 septembre.

La moitié des membres sera renouvelée par tirage au sort. Jusqu'au 22 septembre toutes personnes souhaitant participer à cette association destinée à promouvoir l'animation socio-culturelle et sportive doivent se faire connaître de M. Ducordeaux Patrice. Chaque adhérent recevra un exemplaire du rapport moral et une procuration de vote en cas d'absence. Un mandataire ne pourra être titulaire de plus de deux procurations. Modalités pour adhérer à demander au président ou à tout autre responsable.

Étaient communiquées les demandes de démission de M. Bonnard Samuel, et de Mme Constant Marcelle, qui pourraient ne pas se représenter. Voilà qui laissera un grand vide. M. Bonnard, en effet, assurait avec compétence et dévouement la fonction de trésorier, depuis la naissance de la société en 1947. Il participera vivement à tous les temps forts et à l'action en profondeur de cette dernière. Quant à Mme Constant, secré-

taire, elle assurait l'intermédiaire entre les adhérents et l'administration, travaillant en mairie.

Ont été envisagées plusieurs manifestations pour lesquelles il faudra déterminer diverses dates.

Dans l'immédiat, M. Billoud Fernand et Jean-Yves Cretet, représentant parmi d'autres de la jeunesse active, ont fait part de l'état des travaux de préparation de la prochaine soirée-lecture consacrée au petit prince, de Saint-Exupéry. Jean-Yves s'est vu confier, avec Claude Billoud, et ce aux côtés d'autres camarades, la responsabilité de l'illustration musicale. Les thèmes choisis seront-ils empruntés au répertoire classique, comme ce fut le cas lors de la « première » à Champvans, ou moderne, comme lors de la deuxième séance à Longwy, n'en disons rien pour l'instant.

Furent annoncées également les dates de reprises de clubs affiliés : gymnastique féminine le lundi 1er octobre. Club féminin, le mardi 2 octobre. Cyclotourisme, chaque samedi, départ 16 h, cour de la maison commune.

Les premiers entraînements de tennis de table ont repris ce vendredi 14 septembre dans la

salle annexe de l'école de garçons. Michel Piellard, qui se voit confier régulièrement des missions de bricolage, a contribué à la remise en état du matériel.

Les reprises des autres sections pourraient être annoncées prochainement : bibliothèque, ciné-club, danse folklorique, théâtre, club photo.

**Réservez votre week end Rendez vous salle des fêtes**



La section Randonnée  
du Foyer Rural vous invite à  
la 1<sup>ère</sup> randonnée pédestre  
Champvannaïse  
le dimanche 2 juillet 2017

☛ Tout comme les 22 marches populaires organisées jusqu'à maintenant, celle-ci est à la portée de tous ; elle est ouverte aux jeunes et aux adultes, femmes ou hommes qui désirent se régénérer et s'oxygéner d'une manière attrayante et conviviale au contact de notre belle nature... Il ne s'agit pas d'une course !

☛ Au départ de la salle des fêtes vous aurez le choix entre un parcours de 5, 10 ou 15 km (10 km + 5km) sur des itinéraires fléchés et balisés.

Le parcours très légèrement vallonné vous mène à travers champs et forêts sans difficulté particulière. Un ravitaillement est prévu à mi-parcours du 10 km. Vous aurez la possibilité de restauration le midi sur place, à la salle des fêtes

☛ Les départs sont possibles entre 8h et 15h . Cette journée à placer sous le signe de la convivialité et la bonne humeur se terminera à 17h (heure impérative et maximale de retour) par le pot de l'amitié offert par la municipalité de Champvans.



Infos sur le site du Foyer Rural : <http://foyruraldechampvans.dujura.com>  
Contact : Hervé BENOIT-CHIEUX 07.60.45.77.77 - Roger MILLERAT 03.84.72.31.50

## Pétanque

Le lundi de pentecôte , l'Amicale Pétanque Champvans a organisé sa traditionnelle journée interne réservée aux membres du foyer rural, habitants du village et leurs invités. seulement 60 personnes ont répondu présentes mais toutes ont passé un excellent après-midi dans une ambiance très conviviale. Rendez-vous mi-juillet pour la seconde journée. Après 4 parties disputées en doublettes à la mêlée les douze meilleurs se retrouvaient pour disputer les 1/2 finales.

Les vainqueurs du concours sont :

- Hamza Bayram - Michael Bideaux - Nathan Nicod

Les finalistes sont :

- Virginie Bideaux - Laurent Gautrot, - Dorian Bourgeon



## Gym pour tous

Le foyer rural a le plaisir de vous annoncer la création d'une nouvelle section :

**Gym pour tous à Champvans, tout public, alliant convivialité et simplicité.**

6 séances hebdomadaires animées par M-Pierre BONIN-LENZI, monitrice diplômée résidant à Champvans.

• 2 séances *enfants* : Mercredi 13h45 à 14h45 (6 à 9 ans) et de 15h à 16h (3 à 6 ans), salle Babet.

Attention : Le nombre d'enfants par cours est limité !

• 4 séances *adultes et ados* :

Lundi : 18h30-19h30 Step débutant / intermédiaire (salle des fêtes)

19h45-20h45 Cardio Cross TRAINING (salle Babet).

Mardi : 18h30-19h30 Gym Bien-être - Stretching - Relaxation

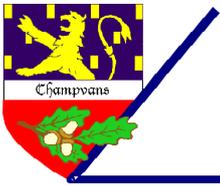
Jeudi : 19h45-20h45 Renforcement musculaire avec pilates



Pré-inscription possible dès à présent, séances d'essai gratuites entre le 12 et le 18 septembre 2017

Retrouver et compléter ces informations sur notre site : <http://foyruraldechampvans.dujura.com>

Renseignements auprès de Anne GARNIER ou de Marie-Pierre BONIN LENZI  
au 06 37 72 66 31 ou 06 70 81 16 55.



## Lancé le 21 juin : " Habiter son territoire : plans en fanfare "

**Un plan**, c'est un projet : le 1<sup>er</sup> jour de l'été, la Bib' Raymond Lefèvre vous détaillera ses différents rendez-vous pour la belle saison; vous y trouverez de nouveaux signets avec les dates & horaires des prochaines animations (gratuites) et des flyers d'inscriptions...

**Un plan**, c'est aussi une carte IGN, un cadastre, un plan d'architecte : ce 21 juin, la Bib' a proposé une première approche de ce thème Habiter son territoire qui sera le fil de nos divers rendez-vous cet été ; ils seront ainsi construits autour de 2 notions :

- **L'habitation**: un lieu de vie, maison, château ou cabane, appartement ou caravane, nid ou terrier, grotte ou buildings...

- **Un territoire** : Champvans, notre village, ses monuments, sa forêt et ses vergers, le Grand Dole, notre Agglo, le Jura mais aussi la très proche Côte d'Or, notre nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, la France, notre pays dans la grande Europe, la Terre, notre planète et au delà, les étoiles qu'affectionne tant le Petit Prince...

**Notre territoire, c'est aussi la Bib' Raymond Lefèvre et ses trésors imprimés !** Et comme le 21 on fêtait la musique, on a écouté les disques du talentueux **Banda Jazz Champvannais**, sans tambour ni trompette mais avec joie et bonne humeur.



## Cet été, 6 types de rendez-vous Bib' pour petits et grands :

**1. BB-bib :** on invite les plus jeunes (6 à 36 mois) à venir à la Bib' avec papa, papy, maman, nounou ou mamie et à partager 20 à 30 minutes de comptines et jeux animées par Sylvie. Avec inscription préalable (ou sans) mais merci d'être bien à l'heure indiquée.

⇒ Mercredi 5 juillet à 11h

⇒ Mardi 8 juillet - Mardi 25 juillet - Mardi 19 sept, à 11h.

**2. La Bib' lit haut :** les inscrits par tranche d'âge s'installent confortablement pour 10 à 20 minutes d'écoute : Sylvie présente un conte, un kamishibaï, une histoire ou des poèmes, puis autour des tables, un quiz, un jeu ou une activité manuelle, adaptés au thème retenu et à l'âge concerné.

Parfois en soirée : pas d'activité manuelle, on vient en grenouillère câliner son doudou en écoutant une tendre histoire qui fera faire de beaux rêves... « La Bib' lit haut : take your pyjamas » deviendra **Bib' en pyjama !**

⇒ La Bib' lit haut : Lundi 24 juillet 17h (8/10 ans)

mercredi 2 août 10h30 (+ 10 ans) - samedi 5 août 9h45 (3/4 ans)

⇒ Bib' en pyjama : mardi 22 août 19h30 (pour tous)

**3. Balade Conte & Comté :** au départ de la Bib' Raymond Lefèvre, avec de bonnes chaussures et une serviette, on fait une petite randonnée pédestre de 2-3 km dans Champvans avec pauses de lecture à voix haute...

**Dépayement assuré !** Inutile de s'inscrire mais être à l'heure pour ne pas rater le début de l'histoire (bien sûr les enfants devront venir accompagnés d'un adulte)...

⇒ Lundi 31 juillet et mardi 8 août : 19h30.

**4. Ateliers «Habiter...»** pour écouter, questionner, plier, découper, coller, dessiner, créer, à partir d'histoires proposées par Sylvie. **Merci d'inscrire au plus tôt votre enfant à ces rendez-vous (veuillez bien respecter les créneaux selon son âge !)**

⇒ Merc 26 juillet 16h (4/7ans) - Sam 29 juillet 14h30 (10 ans et +)

Merc 9 août 16h (8 ans et +) - Lundi 21 août 16h. (6/8 ans)

**5. Apéro' lectures :** présentation mensuelle des dernières acquisitions de la Bib' Raymond Lefèvre aux lecteurs adultes invités à partager un coup de cœur ou à exprimer une suggestion de lecture, autour de quelques rafraîchissements offerts. **Gratuit pour tous (adultes, inscrits ou non).**

⇒ Premier lundi de chaque mois à 19h :

⇒ (3 juillet – 7 août – 4 septembre – 2 octobre)

**6. Rencontres philatéliques :**

Les collectionneurs de timbres-poste, experts ou grands débutants, sont invités à se retrouver, adultes et enfants, à la Bib' Raymond Lefèvre pour échanger conseils, projet d'expositions et recevoir des timbres en cadeau

⇒ Dernier mercredi de chaque mois de 17h à 18h :

(28 juin - 26 juillet - 30 août - 27 septembre).

Venez HABITER la bibliothèque à Champvans : à vos agendas...

- Samedi 12 août : Exposition « J'habite ici ».
- Dimanche 10 septembre: 1<sup>er</sup> Salon du Polar au Deschaux (voir sa page FaceBook « L'automne sera noir » ou demander le programme à Sylvie)
- Jeudi 21 septembre , rencontre autour des patrimoines écrits & architecturaux de notre territoire : participez ! Programme de PEBFC 2017 à la Bib', sur <http://www.livre-franche-comte.com/> et sur notre site...

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 17h30-19h30

Mardi : Fermée (sauf RDV à 11h ou 19h30) - Merc : 11h-13h

Jeudi : 13h30-16h30 (Hors vacances scolaires)

Samedi : 10h-12h30

Suivre la Bib' : <http://foyerruraldechampvans.dujura.com>  
: <http://mabib.fr/champvans39>